



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
**COMMUNE DE LA BAUSSAINE**

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 décembre 2023**

---

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire après convocation légale le onze du mois de décembre deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Gaëlle COÏC (arrivée à 18 heures 43) Jérôme RIAND, Hervé COLLET, Daniel CHOTARD, Aurélie JOSSELIN, Joseph QUENOUILLÈRE, Diane NAUT, Alain GRIFFE, France LEMAITRE, Aline BOUVIER.

Absent(e) excusé(e) : /

Absent(e) non excusé(e) : /

Secrétaire de séance : Diane NAUT.

Nombre de conseillers municipaux					
En exercice :	12	Présents :	12	Votants :	12

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Diane NAUT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

- 
- ✓ Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.
- 

**18.12.2023 - 01**

**CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL :  
CONVENTION DE GESTION AVEC LE CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'ILLE-ET-VILAINE**

Rappel :

- Délibération 23.01.2023-01 : Le Conseil municipal habilitait le CDG 35 à souscrire pour le compte de la commune de La Baussaine des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée ;
- Délibération 18.09.2023-05 : Le Conseil municipal décidait d'adhérer au groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le CDG 35 sachant que c'est la Compagnie d'assurance CNP et son courtier désigné RELYENS qui ont été retenus à l'issue de la consultation.

Aujourd'hui, il est proposé de passer une convention avec le Centre de Gestion dans laquelle la Commune lui confie la réalisation des tâches liées à la gestion du contrat d'assurance des risques statutaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et s'achèvera au terme du contrat d'assurance garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels, le 31 décembre 2027.

18.12.2023 - 02

**RÉPARTITION DU PRODUIT DES RECETTES DES AMENDES DE POLICE :  
DOTATION 2023 – PROGRAMME 2024**

Monsieur le Maire rappelle que :

- La répartition du produit des amendes de police est réglementée par les articles R 2334-10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités territoriales ;
- C'est au conseil départemental qu'il appartient d'en faire la répartition ;
- Les sommes allouées sont utilisées pour le financement des projets d'aménagement qui s'inscriront dans une démarche de sécurité routière.

La commune de La Bausaine ayant pour projet l'installation d'un 2<sup>nd</sup> radar pédagogique qui rentre dans la liste des projets susceptibles de recevoir une subvention, il est proposé au Conseil municipal de solliciter l'attribution de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter l'attribution de cette subvention auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à produire le dossier correspondant.

18.12.2023 - 03

**LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE « LA PETITE BAUSSE » :  
RÉVISION DES TARIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

Rappel des tarifs actuellement applicables :

Salle « La Petite Bausse »	# Tarifs de la location #		
	Résidents	Associations communales (1 gratuité par an)	Extérieurs ou Associations Hors commune
♦ Week-end	250 €	100 €	400 €
♦ Journée en semaine du lundi au vendredi	150 €	80 €	250 €
♦ Vin d'honneur (4 heures)	70 €	GRATUIT	100 €
♦ Réveillon : Noël ou Jour de l'An	400 €	300 €	600 €
♦ Option chauffage	50 €		

Après avoir examiné le tableau comparatif des tarifs applicables dans d'autres communes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'appliquer la nouvelle grille de tarifs ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Salle « La Petite Bausse »	# Tarifs de la location #			
	Résidents	Associations communales (1 gratuité par an)	Extérieurs ou Associations Hors commune du 15 octobre au 15 avril (*)	Extérieurs ou Associations Hors commune du 16 avril au 14 octobre (*)
♦ Week-end	250 €	100 €	350 €	300 €
♦ Journée en semaine du lundi au vendredi	150 €	80 €	250 €	
♦ Vin d'honneur (4 heures) Hors week-ends et jours fériés	70 €	GRATUIT	100 €	
♦ Réveillon : Noël ou Jour de l'An	400 €	300 €	600 €	

(\*) En fonction de la météo et en cas de nécessité, le chauffage pourra être programmé en dehors de la période prévue.

#### \_\_\_\_\_ QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES \_\_\_\_\_

- **Entretien des vestiaires de foot** : Ayant constaté à plusieurs reprises l'état pitoyable des vestiaires de foot, le conseil municipal décide que désormais, il n'y aura plus d'agent communal pour les entretenir. Il appartient au club d'en assurer l'entretien.

**La séance est levée à 19 heures.**